



## AMBASSADE DE FRANCE AU TOGO SERVICE ECONOMIQUE TOGO-BENIN

Rédigée par Pierre-Henry LENFANT et Quentin ERNOULT  
Ref note SE Actualité économique Bénin 28 novembre 2017  
Tel (+228) 22 23 46 80 ; 22 23 46 73

le 28 novembre 2017

### NOTE

**Objet :** Actualité économique du Bénin – novembre 2017

#### **Infrastructures routières**

Dans le cadre de la commercialisation des produits agricoles au titre de la campagne 2017-2018, le conseil des ministres du 15 novembre a annoncé le lancement d'un programme d'urgence de de réhabilitation par reprofilage d'environ 5.000 km de pistes rurales et de routes intercommunales sur toute l'étendue du territoire national. Le Ministère des Infrastructures et des Transports est chargé de sa mise en œuvre, qui a débuté le 22 novembre dans les zones cotonnières.

Prévus pour durer deux mois, les travaux sur une première tranche de 1580 km sont confiés à neuf entreprises ayant déjà fait leurs preuves par le passé pour la qualité exigée en matière de réhabilitation de pistes et routes communales.

L'Association interprofessionnelle du coton (AIC) table sur 500 000 tonnes de coton-graine pour la campagne 2017/2018, après le record de 451 000 tonnes de la dernière campagne.

#### **Infrastructures portuaires**

Le conseil des ministres du 22 novembre 2017 a donné instruction de signer une convention de mise à disposition d'un site étendu sur 1006 ha pour la construction du port pétrolier, minéralier et commercial en eau profonde de Sèmè-Podji (près de la frontière avec le Nigéria).

Ce port s'inscrit dans le cadre du projet «Epine dorsale de développement intégré de l'économie béninoise», qui bénéficie d'une convention cadre de partenariat public-privé et d'investissement signée le 25 janvier 2010 entre l'Etat et le groupe PETROLIN (via PIC Network Limited et sa filiale PIC International), et d'une convention particulière sur le projet portuaire signée le 9 décembre 2011.

Le groupe panafricain de Samuel DOSSOU-AWORET ([www.petrolin.com](http://www.petrolin.com)) a signé ses premiers accords avec le gouvernement béninois le 12 juillet 2007 et doit financer entièrement le projet.

#### **Télécommunications**

Par décision du 17 novembre 2017, l'Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste ARCEP a mis en demeure l'opérateur Spacetel Bénin SA opérant sous la marque commerciale MTN de se conformer aux obligations financières relatives aux redevances de fréquence. La filiale du groupe sud-africain MTN, qui a signé une convention d'établissement avec le gouvernement le 12 mars 2012, dispose d'un délai de 15 jours calendaires à compter de cette date pour s'acquitter des redevances de gestion et d'utilisation des fréquences dues au titre des années 2016 et 2017, pour un montant global de 134,4 Mds FCFA ou 205 M€ (57,6 Mds FCFA pour 2016 et 76,8 Mds pour 2017).

Depuis mai 2016, c'est au moins la troisième fois que MTN fait l'objet d'une procédure de sanction, selon un relevé des décisions obtenu auprès de l'ARCEP. La procédure lancée en juin 2017 a abouti à une condamnation au paiement d'une amende de 492 M FCFA, représentant 0,3 % de son chiffre d'affaires de 2016, pour « mauvaise qualité des prestations fournies aux consommateurs ».

Le deuxième grand opérateur, Moov (MAROC TELECOM), a été sanctionné d'une amende de 76 Mds FCFA (116 M€), qu'il a accepté avec un étalement en trois tranches.

Le 19 mai 2015, MTN et Moov qui concentrent 90 % des parts du marché béninois (9,034 millions d'abonnés en 2015 selon l'ARCEP), avaient déjà été condamnés au paiement de 176 M FCFA pour avoir « surfacturé » leurs abonnés. MTN compte 231,8 millions d'abonnés en Afrique.

### **Adhésion du Bénin à l'Africa Finance Corporation**

Le Bénin est depuis le 7 novembre le 17<sup>ème</sup> état membre de l'Africa Finance Corporation (AFC – Société Financière Africaine), la première institution multilatérale de financement du développement des infrastructures en Afrique.

Le Bénin aura ainsi accès à l'expertise technique et aux ressources financières de l'AFC, en matière de développement, de financement et d'exécution de projets d'infrastructure, dans les secteurs du transport, de l'alimentation électrique, des télécommunications, des ressources naturelles et des industries lourdes. Mis en place en 2007, l'AFC est détenu à 47,6% par des intérêts privés (majoritairement des IFI africaines) et 42,5% par la Banque centrale du Nigéria. Basé à Lagos, il a investi 4,5 Mds\$ à fin septembre 2016 dans 26 pays africains. Le Bénin cible des projets de production d'énergie en IPP pour 450 MW.

L'AFC a signé à Séoul le 25 octobre 2017 un accord-cadre (AMA) avec le Fonds vert pour le climat (FVC). Etabli en 2010 par les 194 pays membres fondateurs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC), le FVC a rassemblé des promesses d'un montant de 10,3 Mds\$. Par cet accord-cadre, l'AFC aura accès au financement direct du FVC. Il entend investir en matière de faible émission de carbone dans 4 de ses 5 secteurs de prédilection, tous ayant un impact sur l'activité agricole en Afrique : l'électricité, le transport, les industries lourdes et les télécommunications.

A ce jour, l'AFC a investi environ Mds\$ dans 28 pays, notamment dans le parc éolien Cabéolica au Cap Vert, le premier parc éolien commercial d'Afrique subsaharienne.

### **Visite de la Directrice Générale du FMI**

Mme LAGARDE se rendra en visite officielle au Bénin du 11 au 13 décembre prochain. Le pays a signé en avril dernier avec le Fonds un nouvel accord de programme pour la période 2017-2019, dont la première revue semestrielle s'est déroulée avec succès ; le Bénin passera devant le conseil d'administration le 1er décembre prochain, et devrait bénéficier d'un second décaissement de 15,197 M DTS (21,6 M\$) avant la fin de l'année.

### **Santé – lutte contre la contrefaçon**

Plus de 104 tonnes de médicaments saisis dans le cadre de la lutte contre les faux médicaments sont destinées à être détruites, le processus a été lancé le 27 octobre 2017 à Cotonou par le ministre de l'Intérieur. L'opération "PANGEA IX" a été lancée en février 2017 pour le démantèlement du système d'approvisionnement de médicaments de contrebande ou de contrefaçon au marché Dantokpa de Cotonou, le plus grand marché du Bénin.

### **Budget 2018**

Le projet de loi de finances pour 2018 présenté au parlement présente un budget de 1862,918 milliards de FCFA contre 2010,586 milliards de FCFA en 2017. Malgré cette réduction de 7,3%, le gouvernement devrait poursuivre la réalisation de son programme d'action et prévoit une croissance de 6%, avec un taux d'inflation de 2,10% pour une norme communautaire fixée à 3%.

Le budget 2018 se caractérise par un déficit budgétaire prévisionnel de l'ordre de 4,6% du PIB, fortement en-deçà du solde budgétaire retenu par la LDF 2017 (12,3% du PIB). L'assainissement des finances publiques passera notamment par une hausse des recettes globales (dons et emprunts compris) de +12,7%, en lien avec la volonté du gouvernement d'augmenter le taux de pression fiscale.

### **Remaniement ministériel**

Dix-huit mois après sa prise de fonction en avril 2016, le Président Patrice Talon a procédé le 27 octobre 2017 au premier remaniement de son gouvernement : six départs, neuf entrées, deux divisions et un

élargissement de portefeuilles. La nouvelle équipe est composée de 22 ministres contre 21 pour le premier gouvernement. Pascal Irénée Koupaki conserve ses fonctions de Ministre d'Etat et Secrétaire général de la Présidence de la République. José Tonato (Cadre de Vie et Développement durable) passe du 17ème au 6ème rang protocolaire. Jean-Claude Houssou (Energie) perd l'Eau et les Mines, tandis que commence la mise en oeuvre des grands projets de construction de centrales électriques et que la gestion financière du secteur de l'Eau doit être modifiée.

**Le recensement administratif de la population a démarré le 1er novembre sur toute l'étendue du territoire national.**

Fondé sur la loi 2017-08 du 19 juin 2017, portant identification des personnes physiques en République du Bénin, le Recensement initial administratif à vocation d'identification de la Population (RAVIP) porte sur la constitution d'un fichier national centralisé et informatisé de l'identité de l'ensemble des Béninois vivant sur le territoire national ; il est réalisé à partir de la technologie développée par Safran IS.